



Monsieur le Président du CHSCTD 86,
Mesdames et messieurs les membres du CHSCTD 86,

Nous, membres du CHSCTD 86, mandatés par nos organisations syndicales, FSU/CGT, FNEC/FP FO, dénonçons avec force :

Le projet de loi de la transformation de la Fonction Publique qui acte la casse du statut général des fonctionnaires et constitue une attaque sans précédent contre l'ensemble du Service public et de ses agents. L'adoption par les députés de l'article de loi mettant fin aux CHSCT en les diluant dans une nouvelle instance, le CSA, constitue un vrai recul dans la prise en compte des questions de santé et sécurité au travail. De même, la suppression des garde-fous que constituent les CAP et CCP en matière d'avancement ou de mouvement, aura comme inévitable conséquence de raboter voire supprimer les garanties collectives.

Les principaux droits des agents seraient ainsi soumis à la publication d'ordonnances sur les sujets suivants : maladie professionnelle, accidents du travail, médecine de prévention, congés divers.

L'introduction du détachement d'office imposé au fonctionnaire ou de la rupture conventionnelle de contrat contribueraient à fragiliser les fonctionnaires et à les soumettre, au mépris du statut censé préserver leur indépendance à l'égard des gouvernements successifs.

Si cette loi voit le jour, nous serons nombreux à en subir les effets et contre-coups, ce qui menacera à très court terme notre santé et notre sécurité au travail.

Nous nous opposons aussi au retour d'un service de santé scolaire placé sous l'autorité d'un médecin qui intégrerait en plus les assistants sociaux et les psychologues de l'éducation nationale, ce qui ne correspond ni aux besoins de l'école, ni aux demandes des personnels.

Nous dénonçons également les réformes incohérentes des lycées et du bac, ainsi que le projet de loi, nommé avec un cynisme assumé, « Pour une Ecole de la confiance ».

Ainsi, après la dégradation des conditions de travail des agents exerçant en collège, c'est au tour des personnels affectés en lycée général et professionnel de subir de plein fouet des réformes qui auront pour effet la suppression de postes, le démantèlement du service public d'éducation et l'accroissement de la charge de travail des agents sans que leur rémunération en soit revalorisée pour autant.

Nous constatons d'ores et déjà la multiplication des compléments de service, l'augmentation des effectifs par classe, les suppressions de postes liées à la diminution des horaires disciplinaires, à la disparition d'options ou à l'absence de certaines spécialités dans un grand nombre d'établissements. Les dissensions entre équipes, la mise en concurrence des établissements et des disciplines, les injonctions et informations contradictoires de la hiérarchie engendrent un climat délétère et la souffrance des agents dans de nombreux EPLE. Il faut ajouter à cela les difficultés importantes amenées par l'inclusion forcée. Difficultés qui vont encore s'aggraver par l'annonce de la fermeture de 50% des places en ITEP et en IME et la mise en place du dispositif PIAL, diminuant et mutualisant l'accompagnement des enfants à besoins particuliers.

Le pilotage du système éducatif par l'évaluation, la deuxième HSA obligatoire et sous-rétribuée, les AED-professeurs qui prendront en charge des classes contre une rémunération misérable et le financement accru de l'école privée constituent également des motifs de colère et d'inquiétude légitimes.

A ce sombre tableau, nous ajouterons les nouvelles règles d'affectation des personnels du 1^{er} degré qui sont également de nature à accroître les RPS, tant pour les personnels enseignants plongés dans une inquiétude justifiée par les nombreux dysfonctionnements et reports, que pour les personnels de la DSDEN chargés de mener à bien cette réforme, aussi inutile qu'inadaptée, dans des délais très contraints.

Nous rappelons en outre, que, contrairement à ce que les textes réglementaires exigent, une fois de plus, aucune consultation des CHSCT n'a été réalisée pour évaluer les risques que ces réformes incohérentes font peser sur les agents.

Dans la Vienne, Monsieur le DASEN, vous avez choisi, cette année, de ne pas accorder 52 temps partiels sur autorisation pour les enseignants du premier degré. Des décisions de même nature sont également envisagées pour les personnels administratifs du rectorat-DSDEN.

Cette décision qui se rajoute à une dégradation des conditions de travail, ne manquera pas d'avoir des répercussions terribles sur la santé et la sécurité des personnels : accroissement de la fatigue, des burn-out, des risques lors des déplacements domicile-travail, du sentiment d'échec, des conflits et dissensions entre équipes (RPS).

Enfin, les signalements SST relevés dans notre département recensent de manière accrue des actes de violence de parents et d'élèves à l'encontre des agents. Quelques mois après le « *Pas de vague* » qui visait à dénoncer le silence et l'inaction de notre hiérarchie face aux incivilités et aux violences physiques et verbales que subissent quotidiennement les personnels, le ministre répond avec le plus grand mépris à ceux dont il a la charge par l'article 1 du projet de loi décidément bien mal-nommé « pour une Ecole de la confiance ».

Combien de collègues sont sommés de se justifier quant à ce qu'ils subissent, sont convoqués et ont alors à affronter la défiance, le mépris ou la culpabilisation d'une hiérarchie qui se doit, statutairement, de les protéger ? A ce sujet, les membres du CHSCTD 86 souhaiteraient savoir combien de demandes de protection fonctionnelle ont été formulées et combien ont été accordées par l'employeur ?

Le suicide de notre collègue professeur des écoles dans le Val d'Oise, M. Jean Willot, accusé à tort de maltraitance envers un élève et qui s'est retrouvé seul face à la calomnie, a enflammé les réseaux sociaux et provoqué l'effroi et la colère de nombreux enseignants. Nous dénonçons fermement l'attitude de sa hiérarchie dans cette affaire et nous nous associons à la douleur de ses proches. Il est inadmissible et insupportable que des collègues soient ainsi malmenés et salis dans leur honneur.

Combien de congés maladie, qui font perdre aux victimes un jour de carence sur des salaires non revalorisés depuis des années, combien de démissions, combien de dépressions, combien de familles brisées, combien de suicides seront nécessaires pour rompre enfin l'omerta et la complaisance coupable de notre ministère sur cette question ?

Pour terminer, nos organisations dénoncent les pressions, les menaces et les sanctions faites à l'encontre des personnels qui se mobilisent dans leurs établissements pour défendre le service public d'éducation, leurs métiers, leurs formations, leurs missions et leur statut. Dans notre département, nous dénonçons les pressions exercées sur les professeurs des écoles qui n'ont pas fait passer les évaluations CP/CE1 et dans le secondaire, les pressions exercées sur certains collègues afin qu'ils prennent en charge les nouveaux enseignements dans le cadre de la réforme du lycée. A ce titre, l'article 1 qui vise à restreindre l'expression des personnels est une réponse inacceptable puisque remettant en cause l'indispensable liberté d'expression inhérente à toute démocratie.

Si réforme il doit y avoir, c'est avant tout pour construire en concertation avec les personnels, des outils de prévention, avec des acteurs formés et ayant les moyens de mettre en œuvre les plans de prévention actés.